

## RELEVÉ DE CONCLUSIONS DES RÉUNIONS DE CONCILIATION DES 15, 16 ET 17 JANVIER 2018

Un préavis de grève pour le CRNA/SE pour les journées du 18 au 20 janvier a été déposé par le SNCTA ; la revendication portait sur le retrait du tour de service présenté en CT des mois de décembre et janvier.

Des réunions de conciliation de ce préavis de grève se sont tenues les 15, 16 et 17 janvier. Afin d'aboutir à un nouveau tour de service performant dès l'été 2018 et plus consensuel, le SNCTA et l'Administration ont convenu de la nécessité de retrouver localement un dialogue social apaisé. Le SNCTA a estimé que l'objectif d'un dimensionnement minimal à 12 premiers contrôleurs par équipe à l'horizon 2020, combiné au retrait du projet de tour de service, étaient de nature à favoriser la reprise des discussions.

En ligne avec les annonces faites par le directeur des services de la navigation aérienne lors du comité technique DSNA du 12 janvier 2018 sur les objectifs de dimensionnement à l'horizon 2023 et en vue d'en concrétiser la mise en œuvre, l'Administration confirme que les différents services de la DSNA impliqués vont travailler sans délai à la définition concertée, dans le cadre des groupes de travail appropriés -GT protocolaire n°7 et GT Effectifs-, d'objectifs intermédiaires de dimensionnement des CRNA. Ces objectifs intermédiaires, et notamment à l'échéance 2020, devront s'inscrire dans l'atteinte des dimensionnements affichés pour 2023 et être équilibrés entre les centres.

Les conclusions de ce travail seront disponibles dès la première quinzaine de février en préparation du GT Effectifs qui en arrêtera les modalités précises de mise en œuvre. En tout état de cause, il est convenu que, dans le cadre des objectifs intermédiaires équilibrés entre les centres, une attention particulière soit portée au calendrier de retour à un effectif qualifié de 12 contrôleurs par équipe pour le CRNA/SE. Les conclusions de ce travail offriront ainsi à brève échéance la visibilité sur le dimensionnement des centres que les personnels attendent.

S'agissant du tour de service, le chef du CRNA/SE reprendra sans délai les travaux de définition d'un tour de service négocié dans le cadre des textes actuels. Conscient que le *statu quo* n'est pas une solution viable pour le CRNA/SE, le SNCTA s'engage pour sa part à faire en sorte que ces travaux se déroulent dans un cadre de dialogue social constructif avec l'objectif d'aboutir à la mise en œuvre d'un nouveau tour de service d'un niveau de performance opérationnelle globalement équivalent au projet de tour de service du centre.

Les réunions prévues le 24 janvier, respectivement avec les chefs d'équipe de la zone Ouest et ceux de la zone Est, devront établir, chacune en ce qui la concerne, un calendrier se terminant au plus tard mi-mars, les modalités de concertation ainsi que les éléments de cadrage de ce nouveau tour de service. A cet égard, il est convenu entre les deux parties que ces éléments de cadrage comporteront, dans la continuité des tours de service en vigueur, les éléments suivants :

- respect de l'arrêté du 19 novembre 2002 ;
- attribution d'un nombre de JRH, calculée sur la base de 7h / JRH de dépassement horaire au delà des 32 h ;
- construction des horaires dans le respect des critères établis en GT horaires de 2012 ;
- prise en compte du temps de briefing et d'un forfait de 1h pour les relèves pour le calcul du temps de travail hebdomadaire.

Par ailleurs, au titre des éléments de cadrage, trois horaires (hiver, mi-saison, été) correspondant à la saisonnalité du centre, seront élaborés sur des périodes calendaires à définir en fonction d'une analyse objective de la demande et du réalisé de 2017 et tenant compte de l'augmentation de trafic estimée pour 2018 ; cela aura pour effet de réduire la période d'application du nouvel horaire d'été à 14 semaines maximum.

Dès lors que les participants de ces réunions du 24 janvier auront convenu de l'ensemble des principes pré-cités, et de l'objectif de mener à leur terme les travaux relatifs au tour de service, il sera procédé au retrait effectif du tour de service.

Les deux parties s'accordent sur le fait que l'ensemble des points de ce relevé de conclusions sont de nature à restaurer un climat de confiance et la sérénité nécessaire, et qu'ils apportent une réponse, transitoire, aux enjeux de performance opérationnelle dans un contexte de croissance du trafic, et ce dès cet été.

En conséquence de quoi, le SNCTA lève son préavis de grève.

Maurice GEORGES



Jérôme LAUTRETTE



Loïc Plesi



Directeur des services  
de la navigation aérienne